
Status: This is the original version (as it was originally enacted). This item of legislation is currently only available in its original format.

SCHEDULE (ANNEXE) A

LOI DONNANT SUITE À UNE DEMANDE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

Cessation du pouvoir de légiférer pour le Canada

- 2 Les lois adoptées par le Parlement du Royaume-Uni après l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle de 1982 ne font pas partie du droit du Canada.